



PROMOTION DE LA SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES TRAUMATISMES

GUIDE SÉCURITÉ - Outil à l'usage des acteurs du milieu scolaire

1^{ère} édition - 2020

► Pourquoi promouvoir la sécurité à l'école ?

Pour répondre à une problématique de santé publique, pour valoriser l'idée que les traumatismes sont évitables... Mais aussi pour répondre à une préoccupation des acteurs de l'école et pour faire de l'école un milieu de vie promoteur de santé et de sécurité.

Pour répondre à une problématique de santé publique

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) « les traumatismes, qui représentent 9 % de la mortalité à l'échelle mondiale, sont une menace pour la santé publique dans tous les pays. Selon les estimations, les traumatismes entraînent, outre les décès, des dizaines d'hospitalisations, des centaines d'admissions aux urgences et des milliers de rendez-vous chez le médecin. »¹

En Wallonie, en 2015², les traumatismes représentaient, tous âges confondus, 7% de la mortalité totale³. Chez les enfants de 1 à 14 ans, 45 décès sur 100 étaient dû à des causes dites « non naturelles »⁴ tandis que chez les 15 – 24 ans, les traumatismes étaient responsables de 63% des décès.

Selon l'enquête de santé réalisée en 2013⁵ dans toute la Belgique, 7% de la population déclarait avoir été victime, dans les 12 mois qui précédaient l'enquête, d'un accident ayant nécessité des soins médicaux. Le risque d'encourir un accident nécessitant des soins est plus élevé parmi les jeunes de 15 à 24 ans (10%) et les aînés de 75 ans et plus (9%). Dans 56% des cas, les accidentés ont dû être admis à l'hôpital ou dans un autre établissement de soins tandis que dans les 44% restant, une hospitalisation n'a pas été nécessaire bien qu'un médecin ou un infirmier ait dû prodiguer des soins⁶.

Le type d'accident encouru varie en fonction du sexe ou de l'âge et est sans doute lié aux activités particulières à chaque étape de la vie. Dès lors, les accidents à l'école sont plus fréquemment rapportés chez les plus jeunes. En se concentrant sur les enfants en âge scolaire, on constate que 2,3% des jeunes dans le groupe d'âge des 6-24 ans ont rapporté avoir été blessés accidentellement à l'école dans l'année qui a précédé l'interview.

La distribution des victimes de blessures accidentelles à l'école montre que quasi la moitié (49,5%) des victimes ont entre 12 et 18 ans tandis qu'environ 4 victimes sur 10 (42,3%) ont entre 6 et 11 ans (voir le tableau 1).



Tableau 1 : Distribution des victimes de blessures accidentelles à l'école, selon l'âge et le sexe, chez les enfants / jeunes en âge scolaire.

Groupes d'âge	Garçons	Filles	Total
6 – 11 ans	16,9 %	25,4 %	42,3 %
12 – 18 ans	35,6 %	13,9 %	49,5 %
19 – 24 ans	4,9 %	3,3 %	8,2 %
TOTAL	57,4 %	42,6 %	100,0 %

(Tableau extrait du Plan de prévention et promotion de la santé en Wallonie. Partie 1 : Définition des priorités en santé⁷)

Pour valoriser l'idée que les traumatismes sont évitables

Contrairement à ce qui est généralement véhiculé, les traumatismes, qu'ils soient intentionnels (par ex : les conduites à risques, la violence envers soi ou envers les autres) ou non intentionnels (comme une chute, une glissade), peuvent faire l'objet d'une prévention. La prévention des traumatismes repose sur des mesures qui cherchent à éviter qu'ils se produisent et sur des mesures qui cherchent à atténuer leurs éventuelles conséquences physiques, mentales ou sociales lorsqu'ils se sont produits. Les traumatismes sont causés par de multiples facteurs, ce qui implique une prévention qui mobilise différents secteurs.

C'est à la toute fin des années nonante que la prévention des traumatismes est devenue une priorité de santé publique en Fédération Wallonie-Bruxelles. Celle-ci s'est alors retrouvée inscrite, à côté, entre autres, de la promotion de l'activité physique, de la promotion du bien-être et de la santé mentale ou encore de la santé de la petite enfance comme thématique prioritaire dans les différents programmes quinquennaux de promotion de la santé qui furent élaborés.

Vingt ans après, une nouvelle « analyse des contextes institutionnel et épidémiologiques relatifs aux principales données en termes de mortalité et de morbidité en Wallonie » a permis « d'identifier des problématiques de santé prioritaires pour la Wallonie ». La prévention de traumatismes et la promotion de la sécurité figurent toujours au rang d'axe thématique prioritaire dans le nouveau Plan Wallon de Prévention et de Promotion de la Santé⁸...

Pour répondre à une préoccupation des acteurs de l'école

Comme le rappelle le Bureau Suisse de prévention des accidents⁹ « les écoles sont simultanément un espace de vie et un lieu d'apprentissage. Tous les acteurs (autorités, direction de l'école, enseignants, concierges) devraient donc veiller à ce que l'espace de vie (l'infrastructure) et l'apprentissage (les activités) soient surs ». Ces mêmes membres de la communauté scolaire doivent donc « veiller, dans le cadre de leur activité professionnelle, à l'intégrité physique et psychique des personnes qui leur sont confiées. Cela implique de surveiller les élèves et de prendre toute mesure pour les protéger et leur éviter d'éventuels dommages »¹⁰.

De nombreuses initiatives en faveur de la santé et de la sécurité en milieu scolaire sont donc souvent mises en œuvre par différents acteurs internes ou externes à l'école. Pour être efficaces, ces initiatives demandent coordination, mobilisation intersectorielle, cohérence et suivi. Ces exigences sont parfois difficiles à rencontrer.



Pour faire de l'école un milieu de vie promoteur de santé et de sécurité

L'école contribue à la promotion de la santé en favorisant l'adoption, par tous les élèves, de modes de vie sains, en leur offrant un cadre favorable à la santé et en instaurant un environnement physique et social salubre et sûr. Par ces actions et missions, l'école contribue aussi à la réussite éducative et à la prévention des comportements à risque.

L'école est un lieu de vie identifié comme le centre d'interventions et de stratégies efficaces qui permet d'atteindre la grande majorité des enfants. Les interventions qui seront mises en place dans le milieu scolaire ne chercheront pas à supprimer tous les risques ou toutes les prises de risque par les élèves, mais à limiter les causes de traumatismes et à prévenir les conséquences de ceux-ci sur le développement de l'enfant et du futur adolescent.



Notes

Les informations ci-dessous font référence aux appels de note dans le texte de cette fiche.

1 - OMS. Thèmes de santé : Traumatismes. <https://www.who.int/topics/injuries/fr/> (Dernier accès le 11/03/2020)

2 - 2015 est l'année la plus récente pour laquelle il existe des données de mortalité accessibles.

3 - SPMA, Standardized Procedures for Mortality Analysis - Belgium. <https://spma.wiv-isp.be/SitePages/Home.aspx> (Dernier accès le 11/03/2020)

4 - En opposition à « la mort [...] dite naturelle (qui) elle résulte d'un état pathologique ou physiologique connu ou non ». Police scientifique. Médecine Légale – Les différents types de mort. <https://www.police-scientifique.com/medecine-legale/differents-types-de-mort> (Dernier accès le 11/03/2020)

5 - La Direction Scientifique Epidémiologie et santé publique de Sciensano organise périodiquement depuis 1997 des Enquêtes de Santé auprès de la population de Belgique. « Le but de ces enquêtes est d'évaluer l'état de santé générale et d'identifier les principaux problèmes de santé, ainsi que les modes de vie et comportements qui pourraient les influencer ». Les résultats de l'enquête de 2013 sont les derniers disponibles actuellement <https://his.wiv-isp.be/fr/SitePages/Accueil.aspx> (Dernier accès le 11/03/2020)

6 - Plan prévention et promotion de la santé en Wallonie. Partie 1 : Définition des priorités en santé. <http://sante.wallonie.be/sites/default/files/plan-pr%C3%A9vention-janvier%202017-final-2.pdf> (Dernier accès le 11/03/2020)

7 - Plan prévention et promotion de la santé en Wallonie. Partie 1 : Définition des priorités en santé. <http://sante.wallonie.be/sites/default/files/plan-pr%C3%A9vention-janvier%202017-final-2.pdf> (Dernier accès le 11/03/2020)

8 - Plan prévention et promotion de la santé en Wallonie. Partie 2 : Référentiel pour l'action. (url raccourci) <https://bit.ly/2WsYoDi> (Dernier accès le 11/03/2020)

9 - Le Bureau de prévention des accidents est un centre suisse de compétences pour la prévention des accidents. <https://www.bfu.ch/fr/le-bpa/a-propos-du-bpa/portrait> (Dernier accès le 11/03/2020).

10 - Bureau de prévention des accidents. Prévention des accidents dans les écoles. Informations et instructions à l'intention des directions d'école, responsables de la santé et membres des autorités. https://www.bfu.ch/media/bg4liqxi/2016_anleitung_information_fuer_schulen_de_ohne-korr-bs_def_fr.pdf (Dernier accès le 11/03/2020)